



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 27 NOVEMBRE 2017 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Michel Beaulieu, Président
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1
Alice Dignard, Conseillère - District no 2
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4
François Girard, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Autre(s) présence(s) :

M. Gustavo Carréno, directeur du Service des travaux publics et infrastructures

Personne(s) absente(s) :

Katy Duclos, Conseillère - District no 5

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Première période de questions (30 minutes)
- 1.6 Adoption - Calendrier des séances du conseil 2018
- 1.7 Adoption - Modification au calendrier d'adoption du budget 2018
- 1.8 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
- 1.9 Autorisation de mandat - Service de consultation juridique 2018

2. Finances et Administration

- 2.1 Dépôt des états des revenus et dépenses du mois

3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Mandats spécifiques pour les élus municipaux
- 3.2 Adoption - Nomination du maire suppléant
- 3.3 Autorisation - Signature de chèques, paiements directs et effets bancaires
- 3.4 Nomination - Comité de ressources humaines (CRH)
- 3.5 Nomination - Membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 3.6 Autorisation - Espace d'information gratuite pour la MRC de La Jacques-Cartier dans le journal municipal La Chronique 2018



3.7 Autorisation de dépenses - Ouverture du poste d'agent(e) de communication

3.8 Adoption - Report de vacances de Line Leclerc

4. Travaux publics

4.1 Autorisation de paiement - Coûts supplémentaires à la construction du ponceau majeur sur le chemin du Tour-du-Lac Sud

4.2 Autorisation de dépenses - Frais pour le traitement de demandes et obtentions d'autorisation pour le barrage du lac Morin

4.3 Autorisation de dépenses - Litige des travaux Mont Cervin

5. Loisirs, culture et vie communautaire

5.1 Autorisation de signature - Contrat d'engagement en matière d'enseignement et d'animation 2018

5.2 Autorisation de mandat - Traçage du réseau de sentiers de ski de fond des Sentiers du Moulin 2018

5.3 Adoption - Subvention discrétionnaire au club de l'âge d'or de Lac-Beauport

5.4 Adoption - Subvention discrétionnaire aux Habitations Saint-Dunstan inc.

6. Urbanisme et développement durable

6.1 Autorisation - Gestion des cours d'eau - Nomination de la personne désignée

6.2 Autorisation de mandat - Disposition et traitement des matières organiques

6.3 Autorisation - Disposition du recyclage

6.4 Autorisation de signature - Disposition et traitement des ordures ménagères

6.5 Autorisation de mandat - Analyses de laboratoire 2018

7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Permis et inspections

8.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

8.2 Dérogation mineure - 2017-20018 - 130, chemin du Moulin

8.3 Dérogation mineure - 2017-20017 - 3, chemin du Refuge

8.4 Autorisation de mandat - Assistance juridique - Terrain no. 10 - Développement Exalt

8.5 Adoption - Moratoire sur tout permis de branchement aux services municipaux sur le chemin du Tour-du-Lac Nord

9. Varia

9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée



1.1 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 05.

327-2017

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François Girard
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-2017

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le secrétaire-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 2 octobre 2017
Séance extraordinaire du 27 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Alice Dignard
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) avec la(les) modification(s) suivante(s) :

Mme Alice Dignard demande une modification au procès-verbal du 2 octobre. Elle demande d'ajouter à la deuxième période de questions, à la question no 5 que M. McHugh a également répondu " et que le projet est payé en taxe de secteur".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal la correspondance suivante :

28 septembre 2017 - ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - **Concernant l'analyse de la plainte au sujet de l'adoption du règlement d'emprunt 670** d'un montant maximum de 45 000 \$ décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots nécessaires à la municipalisation du chemin de l'Éclaircie.

Concernant les agissements d'un promoteur : le Ministère rappelle que la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités précise que le Ministère ne traite que les plaintes relatives aux gestes et décisions d'un conseil d'une municipalité, à ceux d'un organisme municipal, à ceux d'un membre du personnel de ces instances. Donc, ils ne commenteront pas davantage cette situation.



Concernant le Règlement 670 qui n'était pas conforme aux exigences du règlement 383 : le Ministère ne peut intervenir à ce sujet. Par ailleurs, en ce qui concerne l'abrogation du règlement 383, celle-ci constitue une décision d'opportunité locale que le Ministère ne peut commenter.

Concernant l'adoption simultanée des règlements 670 et 665 qui irait à l'encontre d'une décision rendue par notre Ministère : le Ministère répond que l'administration municipale avait alors été informée que l'acquisition des lots devait précéder la réalisation des travaux. Dans le cas présent, nous constatons que l'abrogation du règlement 665 visait à se conformer aux exigences du Ministère. Le Ministère mentionne également qu'à la suite de l'analyse du règlement d'emprunt 670, le Ministère a approuvé, le 6 septembre dernier, ledit règlement adopté par la Municipalité de Lac-Beauport.

En conséquence, le Ministère n'interviendra pas dans ce dossier et le considère clos.

Dépôt

Aucun

Information

Le directeur du Service des travaux publics et infrastructures présente aux nouveaux membres du conseil l'état d'avancement des travaux du secteur du mont Cervin et du secteur du Tour-du-Lac. Il répond également aux questions des membres.

1.5 Première période de questions (30 minutes)

À 19 h 29, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Martin Dion demande au conseil de revoir le projet du Tour-du-Lac Nord pour élargir les voies de circulation.
RP : Monsieur le maire mentionne que la zone est sécuritaire de par la présence de trottoirs de chaque côté cependant, il convient que le déneigement lui semble problématique.
RP : Monsieur le maire donne la parole au conseiller Guy Gilbert qui mentionne que le gabarit de la voirie est semblable à celui du côté sud.
- 2- M. Claude Filteau demande combien d'appels il devra faire à l'entrepreneur pour qu'il intervienne sur ses fondations de maison qui auraient été brisées par le dynamitage.
RP : Monsieur le maire mentionne que son bureau est ouvert et demande à M. Filteau de le rencontrer sur ses nombreux dossiers.
- 3- M. Hugues Brousseau, résident de Québec, demande si le nouveau conseil est favorable au projet d'annexion à Lac-Beauport du secteur nord de Québec (rue de la Savane).
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il ignore l'avancement du dossier, mais qu'il est favorable au projet, mais incluant le secteur de la Caisse populaire.
- 4- M. Michel Noël demande qu'on l'informe des coûts réels totaux du projet d'aqueduc et d'égout de la phase 1 du secteur mont Cervin et diffuser l'information par une lettre aux résidents impliqués.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il répondra à sa demande.
- 5- M. Gaétan Lapierre demande quand il pourra se brancher aux réseaux dans le secteur du mont Cervin.
RP : Monsieur le maire donne la parole au directeur du Service des travaux publics et infrastructures M. Gustavo Carréno qui mentionne que les branchements ne pourront débuter avant l'été 2018.



- 6- M. Robert Plouffe demande quel est l'élément qui a fait retarder les travaux en raison de la grève des ingénieurs.
RP : Monsieur le maire mentionne que toute la province a subi ce problème. Monsieur le maire donne la parole au directeur du Service des travaux publics et infrastructures M. Gustavo Carréno qui mentionne que c'est le certificat d'autorisation qui a tardé et qui a retardé le début des travaux au 6 juillet 2017.
- 7- M. Pierre Cloutier demande pourquoi un autre citoyen qu'il connaît aurait perdu ses services municipaux sur une rue privée sans nommer le citoyen ni le chemin en question.
RP : Monsieur le maire mentionne que le projet de municipalisation des chemins privés se terminera dans un an soit en novembre 2018 et le nouveau conseil pourra prendre le temps d'analyser la situation avant de prendre action.
- 8- M. Charles Huot demande quel est le plan pour le déneigement des trottoirs à Lac-Beauport.
RP : Monsieur le maire mentionne que les membres du conseil se sont penchés sur le dossier avant la séance et qu'ils entendent déneiger tous les trottoirs de la municipalité cette année. Des instructions ont été données à l'administration en ce sens.
RP : Monsieur le maire donne la parole au conseiller Guy Gilbert qui mentionne que dès l'adoption du budget 2018, le conseil libérera les crédits nécessaires pour le déneigement de tous les trottoirs de la municipalité.
- 9- Mme Jacqueline Pelletier demande ce que le conseil entend faire pour protéger les cours d'eau de l'ensablement lors de travaux d'infrastructures.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il s'est engagé avec l'association des riverains à protéger les trois tributaires du lac Beauport et qu'il entend poursuivre dans ce sens.
RP : Monsieur le maire donne la parole au directeur du Service des travaux publics et infrastructures, M. Gustavo Carréno qui mentionne que l'entrepreneur a installé des barrières à sédiment durant les travaux, mais leur suivi mérite assurément une amélioration.
- 10- M. Alain Couture, résident de Québec se plaint que la gestion du barrage privé du lac Tourbillon est inadéquate par les résidents et gestionnaires et demande si la Municipalité va prendre en charge le barrage.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il essaiera de trouver une solution.
- 11- M. André Dussault demande quelle est la signification de l'adoption ce soir même d'un moratoire sur les branchements du chemin Tour-du-Lac Nord.
RP : Monsieur le maire mentionne que le moratoire sera de courte durée et a pour but de permettre aux membres du conseil de réfléchir sur le dossier pour l'établissement d'une taxation équitable applicable aux résidents concernés.

Fin de la période de questions à 20 h 20.

329-2017

1.6 Adoption - Calendrier des séances du conseil 2018

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi, le conseil municipal doit établir un calendrier de ses séances avant le début de chaque année;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Girard

APPUYÉ par Madame Alice Dignard

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 comme suit :



Lundi 8 janvier 2018, lundi 5 février 2018, lundi 5 mars 2018, mardi 3 avril 2018, lundi 7 mai 2018, lundi 4 juin 2018, mardi 3 juillet 2018, lundi 27 août 2018, lundi 10 septembre 2018, lundi 1^{er} octobre 2018, lundi 5 novembre 2018 et lundi 3 décembre 2018.

Qu'une séance consacrée exclusivement aux prévisions budgétaires des exercices financiers 2019 soit tenue le lundi 10 décembre 2018 au lieu habituel des séances du conseil.

Que toutes les séances régulières se tiendront dans la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, 46, chemin du Village à 19 h, conformément au Règlement no 608 concernant les séances du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-2017

1.7 Adoption - Modification au calendrier d'adoption du budget 2018

ATTENDU QUE ce conseil est entré en poste le 10 novembre 2017 suite à l'élection du 5 novembre;

ATTENDU QU' un délai supplémentaire est nécessaire aux membres du conseil pour faire l'étude du budget avant son adoption;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Girard
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

De modifier la date de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 sur l'adoption du budget 2018 par le 20 décembre 2017 à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.8 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

Monsieur François Girard donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux et le secrétaire-trésorier présente ledit projet de règlement.

331-2017

1.9 Autorisation de mandat - Service de consultation juridique 2018

ATTENDU les recommandations du directeur du Service du greffe;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Girard
APPUYÉ par Madame Alice Dignard
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service du greffe à mandater BCF avocats d'affaires pour « service de consultation juridique 2018 » pour un montant maximum de 1 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2.1 Dépôt des états des revenus et dépenses du mois

Le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses du mois d'octobre 2017 et les invite à le consulter.

332-2017

3.1 Adoption - Mandats spécifiques pour les élus municipaux

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Beaulieu
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

De mandater les élus suivants pour assurer le suivi des mandats spécifiques suivants auprès des membres du conseil.

| Élu municipal | Mandats spécifiques |
|----------------------|--|
| Michel Beaulieu | MRC de La Jacques-Cartier Sécurité civile Sécurité publique Ressources humaines |
| Alice Dignard | Finances et administration Urbanisme Permis et inspections Pacte d'amitié |
| Guy Gilbert | Infrastructures de loisirs Développement économique et tourisme Ressources humaines |
| Lucie Laroche | Protection contre l'incendie Loisirs, culture, événements et vie communautaire |
| Katy Duclos | Environnement et développement durable Communication Histoire et patrimoine Transport collectif |
| François Girard | Travaux publics, équipements municipaux Greffes et affaires juridiques Sécurité routière |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-2017

3.2 Adoption - Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Beaulieu
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

De nommer monsieur le conseiller Guy Gilbert à titre de maire suppléant pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-2017

3.3 Autorisation - Signature de chèques, paiements directs et effets bancaires

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard
 APPUYÉ par Monsieur François Girard



ET RÉSOLU :

Que tout chèque, paiement direct et effet bancaire soient signés par deux signataires, dont un membre du personnel administratif et un élu.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient d'office signataires.

Que le directeur du Service des finances et de l'administration soit également autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité en sa qualité de personnel administratif.

Que madame la conseillère madame Alice Dignard soit également autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité en sa qualité d'élue.

Cette autorisation de signature est également consentie pour :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;
- Demander l'ouverture par une institution financière de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

D'abroger la résolution 299-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-2017

3.4 Nomination - Comité de ressources humaines (CRH)

ATTENDU QUE conformément au Règlement constituant le comité de ressources humaines (CRH), le conseil municipal peut procéder annuellement à la nomination d'un membre complémentaire pour assister le maire et le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Beaulieu
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

De nommer Guy Gilbert, conseiller municipal, à titre de membre complémentaire du comité de ressources humaines (CRH) pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-2017

3.5 Nomination - Membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE conformément au Règlement constituant les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil municipal peut procéder à la nomination des membres ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

De nommer Madame Alice Dignard, conseillère municipale, à titre de représentante du conseil pour l'année 2017 au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

De nommer Monsieur Olivier Lefebvre, résident, et Mme Julie Rochon, résidente, à titre de membres réguliers pour l'année 2017 au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).



Que ces personnes représentent les intérêts de la municipalité en tant que membres et fassent rapport au conseil municipal de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-2017

3.6 Autorisation - Espace d'information gratuite pour la MRC de La Jacques-Cartier dans le journal municipal La Chronique 2018

ATTENDU la demande de la MRC de La Jacques-Cartier pour publier dans le journal municipal La Chronique des informations mensuellement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François Girard
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à inclure dans chaque parution du journal municipal de 2018 un espace d'une demi-page gratuite pour la MRC de La Jacques-Cartier.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

338-2017

3.7 Autorisation de dépenses - Ouverture du poste d'agent(e) de communication

ATTENDU les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François Girard
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à engager des dépenses pour réaliser le projet d'« Ouverture du poste d'agent(e) de communication » pour un montant maximum de 5 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-2017

3.8 Adoption - Report de vacances de Line Leclerc

ATTENDU QUE madame Line Leclerc a déplacé ces vacances annuelles 2017 à la demande de l'employeur afin de remplacer un congé de maladie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise madame Line Leclerc à reporter en 2018 un maximum de 10 jours de vacances non prises de 2017.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



340-2017

4.1 Autorisation de paiement - Coûts supplémentaires à la construction du ponceau majeur sur le chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Girard
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 12553 au montant de 8 531,91 \$ pour le fournisseur Les Entreprises Gosselin et Tremblay pour « Coûts supplémentaires à la construction du ponceau majeur sur le chemin du Tour-du-Lac Sud ».

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt numéro 672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

341-2017

4.2 Autorisation de dépenses - Frais pour le traitement de demandes et obtentions d'autorisation pour le barrage du lac Morin

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager des dépenses pour réaliser le projet de « frais pour le traitement de demandes et obtentions d'autorisation pour le barrage du lac Morin » pour un montant maximum de 17 671,00 \$.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt 653.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

342-2017

4.3 Autorisation de dépenses - Litige des travaux Mont Cervin

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Girard
APPUYÉ par Madame Alice Dignard
ET RÉSOLU :

De mandater la Firme Langlois Avocats pour représenter la municipalité dans les différents litiges du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égout du secteur du mont Cervin.

Les sommes nécessaires doivent être prises Règlement d'emprunt 669.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



343-2017

5.1 Autorisation de signature - Contrat d'engagement en matière d'enseignement et d'animation 2018

IL EST PROPOSÉ par : Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par : Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer les « Contrats de service en matière d'enseignement et d'animation 2018 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

344-2017

5.2 Autorisation de mandat - Traçage du réseau de sentiers de ski de fond des Sentiers du Moulin 2018

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 17-408 a été produit pour « Traçage du réseau de sentiers de ski de fond des Sentiers du Moulin »;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 17-408.

| Soumissionnaire(s) | Saison 2018 |
|--|--------------|
| Construction et Rénovation Dallas inc. | 75 000,00 \$ |

Que les années d'options 2019 et 2020 soient sujets à approbations futures du conseil municipal.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-2017

5.3 Adoption - Subvention discrétionnaire au club de l'âge d'or de Lac-Beauport

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Alice Dignard
ET RÉSOLU :

De verser une subvention discrétionnaire de 500 \$ à l'organisme "Club FADOQ de Lac-Beauport inc."

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



346-2017

5.4 Adoption - Subvention discrétionnaire aux Habitations Saint-Dunstan inc.

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Alice Dignard
ET RÉSOLU :

De verser une subvention discrétionnaire de 500 \$ aux Habitations Saint-Dunstan inc.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-2017

6.1 Autorisation - Gestion des cours d'eau - Nomination des personnes désignées

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a adhéré en 2007 à une entente avec la MRC concernant la surveillance et la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE selon cette entente, la Municipalité doit intervenir au nom de la MRC lors de l'obstruction d'un cours d'eau qui menace les biens et les personnes (Article 105 du chapitre III de la Loi sur les compétences municipales);

ATTENDU QUE selon cette entente, la Municipalité doit nommer une ou des personnes parmi son personnel pour agir au nom de la MRC dans l'application de ces responsabilités;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

De nommer les personnes agissant comme inspecteur et technicien en environnement à titre de personnes désignées par la Municipalité de Lac-Beauport afin d'exercer le rôle de personnes désignées et agir au nom de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'application du Chapitre III de la Loi sur les compétences municipales.

De désigner le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable comme substitut en cas d'incapacité ou d'absence des inspecteurs.

Que cette résolution remplace toutes autres nominations faites dans le passé notamment la résolution 2011-05-148.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-2017

6.2 Autorisation de mandat - Disposition et traitement des matières organiques

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation numéro 17-406 a été produit pour « Disposition et traitement des matières organiques »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François Girard
ET RÉSOLU :



D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 17-406.

| Soumissionnaires | Prix (avant taxes) |
|--------------------------|-----------------------|
| GSI Environnement | 58,50 \$ |
| Enviroval | non déposé |

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-2017

6.3 Autorisation - Disposition du recyclage

ATTENDU les recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

ATTENDU QU' en fonction des coûts chargés à la tonne et de la distance des centres de tri, l'option du centre de tri Via Québec (géré par la Ville de Québec) est la plus avantageuse;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 621 et suivants du code municipal permettent à la Municipalité d'établir des ententes de services avec un palier de gouvernement sans appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
 APPUYÉ par Madame Alice Dignard
 ET RÉSOLU :

D'autoriser la disposition des matières recyclables au centre de tri Via Québec (géré par la Ville de Québec) pour l'année 2018 au tarif maximal de 34 \$ la tonne. Cette résolution fait foi d'entente entre la Municipalité de Lac-Beauport et la Ville de Québec.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-2017

6.4 Autorisation de signature - Disposition et traitement des ordures ménagères

ATTENDU QU' il serait plus avantageux de reconduire l'entente intermunicipale entre la Municipalité et la Régie régionale de Portneuf pour la disposition et le traitement des ordures ménagères compte tenu du coût élevé des autres installations de la région.

ATTENDU QUE les dispositions des articles 621 et suivantes du code municipal permettent à la Municipalité d'établir des ententes de services avec un palier de gouvernement sans appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Guy Gilbert
 APPUYÉ par : Madame Lucie Laroché



ET RÉSOLU :

De reconduire l'entente intermunicipale avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 au prix de 61 \$ la tonne (avant taxes et avant redevances gouvernementales).

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-2017

6.5 Autorisation de mandat - Analyses de laboratoire 2018

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation numéro 17-407 a été produit pour « Analyses de laboratoire 2018 »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
 APPUYÉ par Monsieur François Girard
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 17-407.

| Soumissionnaires | Prix (avant taxes) |
|------------------------------|--------------------|
| Groupe Environnex | 37 372,62 \$ |
| Eurofins Essai Environnement | 46 740,79 \$ |
| Maxxam | 59 530,27 \$ |

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-2017

8.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ce projet présenté ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission du permis, ci-après décrit au tableau synthèse.



| No. demande de permis | Objet | Décision du conseil |
|-----------------------|--|---------------------|
| 2017-20015 | PIIA - Construction d'une aire de stationnement ayant une superficie de plus de 150 m2 RCI - CMQ article 5.1.5 491, chemin du Tour-du-Lac Lot : 6 115 141 | Accepté |

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du Règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-2017

8.2 Dérogation mineure - 2017-20018 - 130, chemin du Moulin

Madame Alice Dignard présente l'objet de la demande.

Madame Alice Dignard invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 130, chemin du Moulin, portant le numéro de lot 3 306 183 a adressé une demande de dérogation 2017-20018;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2017-20018 afin de permettre uniquement la localisation du garage attenant à la résidence telle que construite avec la marge latérale du côté est, qui est de 5,84 m et 5,88 m au lieu de 6,1 m., contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan de dérogation mineure qui a été préparé par Yves Lefebvre a.g, en date du 28 septembre 2017, portant le numéro 7848 de ses minutes.

Que cette acceptation n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-2017

8.3 Dérogation mineure - 2017-20017 - 3, chemin du Refuge

Madame Alice Dignard présente l'objet de la demande.

Madame Alice Dignard invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.



ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 3, chemin du Refuge, portant le numéro de lot 1 821 533 a adressé une demande de dérogation 2017-20017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard
APPUYÉ par Monsieur François Girard
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure 2017-20017 afin de permettre uniquement d'accepter la demande de logement d'appoint qui dépasse le maximum autorisé de 40 % de la superficie totale du plancher (lot 1 821 533). Il dépasse à 50 %, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-2017

8.4 Autorisation de mandat - Assistance juridique - Terrain no. 10 - Développement Exalt

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des permis et inspections;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Girard
APPUYÉ par Madame Hélène Bergeron
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater Me Isabelle Landry pour « Assistance juridique - Terrain no. 10 - Développement Exalt » pour un montant maximum de 3 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

356-2017

8.5 Adoption - Moratoire sur tout permis de branchement aux services municipaux sur le chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore accepté les réseaux d'aqueduc et d'égout en construction sur le chemin du Tour-du-Lac Nord;

ATTENDU QUE ce conseil souhaite que les propriétaires qui bénéficient de l'installation d'entrées de services en paient le juste prix tel que mentionné au bordereau de soumission de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard
APPUYÉ par Monsieur François Girard
ET RÉSOLU :

QUE ce conseil impose un moratoire sur tout permis de branchement à l'aqueduc et l'égout sur la section du chemin du Tour-du-Lac entre les chemins du Domaine et du Canton, jusqu'à l'adoption et l'entrée en vigueur d'un règlement prévoyant le remboursement des coûts d'installation des entrées de services tels qu'ils apparaissent au bordereau de soumission de l'entrepreneur, ou autres documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ABROGÉE
par résolution
063-2018**



10. Période de questions

À 21 h 02, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Claude Filteau demande que le Service des permis soit plus au courant des coûts des permis pour changer des fenêtres, soit 50 \$ ou 200 \$, car les employés de ce service semblent incapables de lui répondre adéquatement à cette simple question.
RP : Monsieur le maire ne répond pas.
- 2- M. Robert Plouffe demande à quoi va servir le 5 000 \$ pour une firme de ressources humaines pour l'engagement d'un agent(e) de communication.
RP : Monsieur le maire mentionne que c'est un mandat maximum de 5 000 \$ et que l'assistance est nécessaire pour son engagement.
- 3- M. Even McHugh demande que le maire président fasse respecter les règles de la période de questions, soit un maximum d'une seule question par présence au micro afin de respecter le droit de questions de tous les citoyens et éviter la mobilisation du micro par un petit groupe.
RP : Monsieur le maire ne répond pas.
- 4- M. Raymond Frenette demande si l'abolition du protocole des chemins privés du lac bleu fonctionne toujours.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il va s'informer et revenir au prochain conseil.

Fin de la période de questions à 21 h 15.

11. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 21 h 15.

Michel Beaulieu, maire

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier